

Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 8

Votants: 11

Séance du 13 mars 2015

L'an deux mille quinze et le treize mars l'assemblée régulièrement convoquée le 13 mars 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Gérard BOISNIER, Philippe DESWARTE, Daniel ADAM, Patricia TROUVE, Michèle NICOLAS, Jean-Marcel LAMOUREUX, Laure MACARTY, Nicolas DAULLE

Représentés: Pascal WURTZ par Gérard BOISNIER, Delphine POZO par Patricia TROUVE, Alain DE CUYPERE par Philippe DESWARTE

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: DEBOURGE Sandrine

Objet: Vote du compte administratif complet - 2015 001

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BOISNIER Gérard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		187 782.86	88 257.69		88 257.69	187 782.86
Opérations de l'exercice	274 408.10	291 136.75	67 130.67	272 113.03	341 538.77	563 249.78
TOTAUX	274 408.10	478 919.61	155 388.36	272 113.03	429 796.46	751 032.64
Résultat de clôture		204 511.51		116 724.67		321 236.18
				Restes à réaliser	186 530.70	
				Besoin/excédent de financement Total		134 705.48
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		130 000.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

45 693.30	au compte 1068 (recette d'investissement)
134 705.48	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré PIERRE LEVEE, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Compte de Gestion 2014 du Receveur Percepteur - 2015_002

Monsieur Le Président donne lecture du compte de gestion 2014, qui fut approuvé préalablement par l'inspectrice des Finances Publiques, Madame ROSAIN (par délégation du directeur départemental des finances publiques) et par le Comptable Public, Monsieur Bruno CABIOCH.

Objet: Vote des 4 taxes - 2015_003

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de décider du taux à appliquer aux contributions directes mais qu'il faut tenir compte de la réforme de l'état.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré confirme à l'unanimité des membres présents que le taux des contributions directes demeure inchangé pour l'année 2015 et sera donc :

* Taxe d'habitation	Taux 15,96 %
* Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taux 13,34 %
* Taxe foncière sur le non bâti	Taux 31,68 %
* CFE	Taux 12,69 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

Objet: Budget Primitif - 2015_004

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du Budget Primitif 2015 avec reprise du résultat 2014 soit un excédent de fonctionnement de 180 398,78 € et des restes à réaliser en fonctionnement en dépenses de 24 112,731 €, un excédent d'investissement de 116 724,67 € et des restes à réaliser en investissement en dépenses de 162 417,97 €, avec en fonctionnement une affectation au compte 002 de 134 705,48 € et en investissement une affectation au compte 1068 de 45 693,30 € qui s'équilibrera en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	416 373,40 €
Recettes	416 373,40 €

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	175 084,37 €
Recettes	175 084,37 €

Les Membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2015.

Objet: PLU, présentation du PADD 2ème édition - 2015_005

Par délibération en date du 6 février 2012, le Conseil Municipal a prescrit la révision du POS et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur la commune.

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal qu'en application des articles L.123-1, L. 123-9 et L. 123-18 du code de l'urbanisme, un débat doit être organisé au sein du Conseil Municipal au plus tard deux mois avant l'examen du projet du Plan Local d'Urbanisme. Il porte sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) retenues pour l'ensemble de la commune de Pierre-Levée. Celui-ci retient les orientations suivantes :

- > Permettre le développement de l'habitat dans le respect des documents supra communaux ;**
- > Préserver le cadre de vie et le patrimoine local en facilitant la réhabilitation du Château de Montebise ;**
- > Encourager le développement économique local en assurant la pérennité des entreprises existantes et en favorisant la mise en place d'un projet de réhabilitation de la ferme des Savarts ;**
- > Protéger les sites et les paysages en respectant les trames bleues et vertes, les corridors écologiques et les espaces naturels reconnus pour leur richesse.**

Le conseil municipal ayant débattu, il en ressort les éléments suivants :

- > Permettre le développement de l'habitat dans le respect des documents supra communaux ;**
- > Préserver le cadre de vie et le patrimoine local en facilitant la réhabilitation du Château de Montebise ;**
- > Encourager le développement économique local en assurant la pérennité des entreprises existantes et en favorisant la mise en place d'un projet de réhabilitation de la ferme des Savarts ;**
- > Protéger les sites et les paysages en respectant les trames bleues et vertes, les corridors écologiques et les espaces naturels reconnus pour leur richesse.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prendre en compte les résultats du débat pour l'établissement du dossier de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pierre-Levée.

Objet: Projet des Efffaneaux - 2015_006

Délibération contributive à l'enquête publique en cours sur les Efffaneaux :

La communauté de communes du Pays fertois et la communauté de communes du Pays de l'ourcq se sont unies dans le cadre du Syndicat Mixte marne Ourcq, pour créer une zone d'activités économiques au lieu-dit les Efffaneaux qui compte 57 ha et dont les permis de construire et d'aménager sont en cours d'instruction par les services de l'Etat. Ce projet est mené depuis plusieurs années par le syndicat mixte Marne-Ourcq qui regroupe les CC de l'Ourcq et du Pays fertois, le conseil communautaire donne un avis favorable à ce projet pour les raisons suivantes :

- les Pays fertois et de l'Ourcq manquant d'emplois locaux, ce projet entend réduire le caractère "dortoir" de nos communes rurales, imposant à des populations de plus en plus nombreuses des déplacements quotidiens fatigants et coûteux ;

- l'insuffisance du développement économique de nos territoires (fragilité de certaines entreprises comme l'imprimerie H2D de Mary-sur-Marne, principal employeur du Pays de l'Ourcq, manque de foncier sur le Pays fertois pour accueillir de nouvelles entreprises ou l'accroissement des existantes, faible volume général de l'activité économique actuelle) entraîne de nombreux et graves effets dommageables en termes de dynamisme, de création de richesses, de ressources pour les

collectivités (CFE et taxes foncières), d'emplois induits, d'attractivité de notre secteur géographique pris en tenaille entre Marne-la-Vallée, Roissy, Meaux et Coulommiers.

- la création d'un pôle d'activités réduira les déplacements automobiles contribuant au développement durable.

- l'éloignement de la zone des secteurs habités garantit l'absence d'éventuelles nuisances automobiles ou sonores.

- le permis de construire et le projet présentent un équilibre intéressant entre zone PME/PMI et zone logistique, équilibre qui devra être absolument conservé.

- la démarche HQE engagée par l'aménageur FM Logistic constitue une garantie pour le respect environnemental des bâtiments, des aménagements et des abords.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que

La commune de PIERRE-LEVEE entend accompagner de façon déterminée ce projet d'envergure attendu par l'immense majorité des acteurs des territoires de l'Ourcq et du Pays ferrois (élus, entreprises, particuliers à la recherche d'emplois, etc.) et apporte son soutien plein et entier à la réalisation de cette zone d'activités si prometteuse pour nos 41 communes.